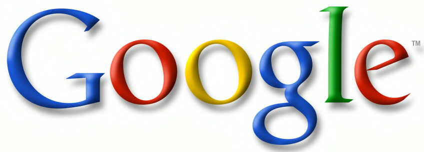
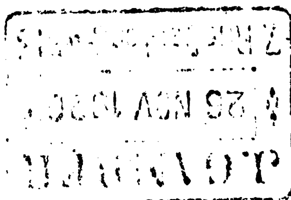
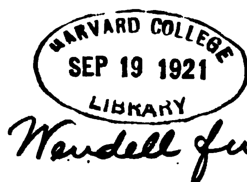


Robert - Les Origines du Théâtre à Besançon. 1900.







LES
ORIGINES DU THÉATRE
A BESANÇON.

Par M. Ulysse Robert, membre résidant.

Lu dans la séance du 10 janvier 1900.

Si l'on voulait rechercher les origines du théâtre à Besançon, il faudrait remonter jusqu'à l'époque romaine. Les ruines du square archéologique et celles des arènes sont là pour attester que, déjà alors, les Séquanais n'étaient pas plus que leurs descendants ennemis du plaisir. Au moyen âge, certaines cérémonies bizarres remplacèrent, dans les églises et au dehors, les anciennes représentations scéniques ; telles sont, pour n'en citer que quelques-unes, celles des fêtes de l'Annonciation et des Rois ; la fameuse fête des fous, dans laquelle les enfants de chœur, les clercs et le personnel subalterne des églises, se substituant pour un jour au haut clergé et élisant parmi eux un pape, un archevêque, un évêque, des cardinaux qui parodiaient les offices liturgiques et se répandaient à cheval, à pied dans les rues, chantant, criant, hurlant, se bousculant,

souhaiter la continuation de recherches si heureusement inaugurées et émettre le vœu que certains objets métalliques soient soumis à une analyse chimique.

J'ai pensé que la Société des Antiquaires de France tiendrait à faire connaître aux archéologues de notre pays les conquêtes scientifiques que la Commission impériale d'archéologie multiplie sur ce sol immense et fécond de l'empire russe.

donnant, en un mot, à la population le spectacle des extravagances les plus bouffonnes et les plus invraisemblables. Ces distractions, si on peut les appeler ainsi, ont eu leurs historiens en la personne de nos érudits les plus graves, parmi lesquels il convient de citer MM. Auguste Castan et Jules Gauthier[1].

À mon tour, je voudrais essayer de dire ce que fut le théâtre à Besançon jusqu'à la Révolution.

Comme les divertissements dont je viens de parler, c'est dans les églises, notamment à Saint-Jean, qu'il a pris naissance; ce sont des sujets religieux, appropriés aux fêtes solennelles, tels que la Passion, la Résurrection, l'Ascension, la Pentecôte, la fête des saints Ferréol et Ferjeux, des histoires ou paraboles de l'Ancien et du Nouveau Testament, etc., qui en fournissaient la matière; c'est le même personnel qui tenait les rôles; c'étaient les recteurs des enfants de chœur qui les leur faisaient apprendre et en surveillaient l'exécution; c'était le séchal, ou intendant du Chapitre, qui s'occupait des préparatifs, payait les dépenses et régalait ensuite les acteurs de ces représentations.

1. *Le forum de Vesontio et la fête des fous à Besançon*, par Aug. Castan, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, t. XXXIII, 1877, p. 338 et suiv.; *La fête des fous au Chapitre de Besançon*, par M. J. Gauthier, dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, t. CXXVI, 1876-1877, p. 183.

Les représentations étaient publiques. Elles intéressaient vivement la foule par leur caractère naïf, quelquefois trivial et pas toujours exempt de farces grossières, contre lesquelles l'autorité ecclésiastique s'élevait lorsqu'elles lui paraissaient par trop choquantes. Il fallait pour cela aller bien loin, car le moyen âge ne brillait pas précisément par une pruderie excessive; en littérature comme en art, il dépassait souvent les limites permises.

Les mystères étaient généralement fort longs; ils ne pouvaient pas, pour cela, être joués en une seule fois; les accessoires et les décors étaient très variés, nous le verrons bientôt. Il en reste à la bibliothèque de Besançon, sous le n° 579 du fonds des manuscrits, un bien curieux échantillon de la seconde moitié du XIVe siècle. Il a pour objet le « jour dou jugement. » Il a formé 40 feuillets (il n'en contient plus maintenant que 36) à deux colonnes. Je ne saurais dire s'il a été représenté à Besançon. M. Roy, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, qui en prépare une édition pour la Société d'émulation du Doubs, en déterminera, je n'en doute pas, l'origine, soit par la langue, soit à l'aide des indices divers qui peuvent se trouver dans le texte. Les plus anciens registres de délibérations du Chapitre étant de date postérieure, l'étude du manuscrit permettra seule de nous fixer à cet égard.

Pour l'époque plus récente, nous sommes mieux documentés, et nous savons par ces

—

registres ou par ceux des délibérations de la municipalité quels sont les mystères, les moralités et les pièces quelconques représentés à Besançon presque jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Le 9 juillet 1421, le Chapitre réglemente le « jeu » dit des Apôtres, qui était déjà donné *chaque année*, le jour de l'Ascension à Saint-Étienne et le jour de la Pentecôte à Saint-Jean. Ce « jeu » devait remonter à une certaine époque. Les choriaux qui y figuraient recevraient à l'avenir, avant la grand'messe, un quartier de mouton, un setier de vin et six pains blancs ou dix sous de bonne monnaie[1].

Feu M. l'abbé Morey, curé de Baudoncourt, m'a autrefois communiqué une liste de quelques décors et accessoires employés dans ce « jeu. » Je le reproduis ici comme un des rares spécimens du genre qui soient conservés :

« Fault des pierres fainctes pour lapider sainct Estienne.

« Se fault grant tonnerre en enfer pour la perte qu'ils ont faict de l'ame de sainct Estienne.

« Fault ung chariot pour l'eunuque de la royne Candace avec deux chevaulx et ung coffre de bahut qui soit riche et deux coessins qui soient riches. Ung chariot pour Saulus.

« Fault ung chameau et ung dromadaire pour Abanes, qui va querir a Romme un architecte.

1. Registre des délibérations capitulaires aux archives départementales du Doubs, G 178.

« Fault un mur en Damas auquel soit descendu Saulus en une courbeille d'ouzier.

« Un lyon qui estrangle soudoienement le sommelier d'Andermopolus, qui bailla sur la joue un soufflet a sainct Thomas.

« Symon Coriarius faict ung petit diner a sainct Pierre et aux messagers de Cornelius centurion.

« Fault un chat huant pour Herode Agrippa qui lui doibt voller sur la teste ou sur l'espaulle.

. . . .

. . . .

« Fault une ydolle qui doit rire par le commandement dudict Symon [le magicien].

« Fault un chien qui chantera par le commandement du dessusdict.

« Fault un serpent d'airain a terre qui chemine par bonds.

« Une tour en forme de Capitole sur laquelle montera Symon Magus pour voller.

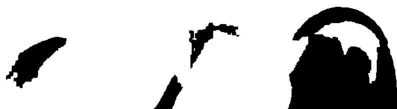
« A l'endroict de la cheutte fault Sathan et Cerberus et aultres diables apparaissant, puis sera tiré par eux Symon Magus en enfer.

« Fault que tous les diables se mectent en un rondeau et Sathan au millieu.

« Fault des lunettes pour Sathan.

« Fault qu'il se fasse un tremblement de terre tellement que l'huys de la prison se doit ouvrir.

« Fault un dragon le plus horrible que se pourra, qui se couchera aux pieds de sainct Mathieu.



« Un temple et une ydolle qui doit hurler de cruelle voix.

« Fault avoir du bois pour bruler sainct Barnabé et fauldra un corps fainct, plein d'os et de trippes.

« Fault une secrete pour faire cheoir du hault l'enfant nommé Anticus, estant au sermon de sainct Paul.

« Fault deux couteaulx faincts desquels seront tués Symon et Jude.

« Fault de la poix pour fondre et rhabiller le navire qui porte sainct Pol, » etc.

Le mystère des Apôtres était encore représenté en 1454 et en 1455[1].

En 1453, la victoire de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, sur les Gantois révoltés, donna lieu, en signe de réjouissance, à la représentation du mystère des Macchabées[2].

Pour la première fois, semble-t-il, en 1469, on joua les mystères de la Résurrection et de l'Apparition de Notre-Seigneur, le matin du jour de Pâques et le lundi après midi. Jean Liéget et H. Faivre (« Fabri »), conducteurs desdits mystères, reçurent une allocation de six francs et trois quarrils de vin pour leurs dépenses[3].

1. Registre des délibérations capitulaires aux archives départementales du Doubs, G 181.

2. Ibid.

3. Registre des délibérations capitulaires aux archives départementales du Doubs, G 184.

Le dimanche 14 et le lundi 15 août 1485, le mystère de Sainte-Marie-Madeleine est joué à Chamars. La municipalité y contribue en donnant 11 francs, 1 gros, 4 engrognes[1].

Les 27 et 31 juillet 1487, le Chapitre décida le prêt de costumes et d'accessoires pour la représentation du mystère de la Passion des saints Ferréol et Ferjeux, les jours des prochaines fêtes de Saint-Pierre-ès-liens et de l'Invention de Saint-Étienne.

Elle semble n'avoir été autorisée qu'au dernier moment par les gouverneurs. Encore fallut-il envoyer un messager de Besançon à Salins à quelques-uns d'entre eux qui étaient dans cette ville auprès du parlement de Franche-Comté. Ils donnèrent leur consentement.

Le messager reçut 5 gros pour son déplacement. Claude Pillot, qui était sans doute l'organisateur du « jeu, » eut 30 livres estevenantes. Guillaume Montrivel, un des notables de la cité, fut chargé de la garde de la cité pendant les cinq jours que durèrent les représentations, les 1er, 3, 4, 5 et 6 août.

Le dernier jour, six sergents tenaient des torches « devant l'un des chiefs de sainct Vincent — (il y en avait donc plusieurs?), — lequel fut porté es loiesses du jeul[2]. »

1. Registre des comptes municipaux, CC 45.

2. Ibid., CC 46, et registre des délibérations capitulaires, G 188.

Il est à croire que de graves abus se produisirent à l'occasion des représentations de mystères, car, le 16 mai 1496, les gouverneurs de la ville firent annoncer à son de trompe qu'il serait désormais défendu de jouer « fersses, moralitez ou autres jeuz sans la licence et congié desdicts gouverneurs[1]. » Le 1er avril 1500, l'autorisation fut accordée aux recteurs des choriaux de représenter la Résurrection de Notre-Seigneur devant l'archevêque, le jour de Pâques, en la cathédrale de Saint-Jean[2].

Il y eut ensuite interruption de près de vingt ans dans les églises. Dans l'intervalle, au mois de juillet 1508, on joua à Chamars le mystère de Saint-Sébastien par les soins et aux frais de la municipalité. Les représentations durèrent du samedi 22 jusqu'au mardi 25. En cette circonstance, les gouverneurs firent très bien les choses. On dressa en leur honneur et en l'honneur de M. et de Mme de Neuchâtel et de leur suite une estrade et des loges de verdure. Les comptes de la ville nous apprennent que les gouverneurs et leurs invités « desjeunoient, dynoient et soppoient » et que, pendant les quatre jours, ils « burent bien envyron ung muidz » de vin. Les autres dépenses de bouche s'élevèrent à la somme de 39 francs, 11 gros et 2 engrognes.

Pierre Blancheville, citoyen de Besançon, reçut

1. Registre des délibérations municipales, BB 9, fol. 203 v°.
2. Registre des délibérations capitulaires, G 188.

pour lui et ceux qui avaient un rôle dans le mystère 27 francs, 2 gros et 4 engrognes.

Pour donner plus d'éclat à la fête, on avait fait venir de Bâle quatre ménétriers et trompettes : Hans Coin Hertt, Lienhard Machter, Claus Mottler et Drest Nagel, qui eurent, outre le salaire à eux payé par les organisateurs de la fête, chacun un florin d'or. Hans Guttschenkel, « taborin » de Berne, eut 2 francs.

Louis Chassignet, Étienne Montrivel, Jean Bonvalot et Jean Sassette furent, avec 200 hommes d'armes, chargés de la garde de la cité durant ces quatre journées[1].

Quelques années plus tard, en 1519, le Chapitre fit des démarches auprès du Conseil pour rétablir l'usage de la représentation des mystères de l'Ascension et de la Résurrection. Il offrait de pourvoir aux dépenses au moyen d'offrandes volontaires de ceux qui habitaient les maisons canoniales[2].

En 1521, on donna le mystère de Saint-Étienne, le jour de la fête de ce saint[3]; à Pâques 1524, on joua celui de la Résurrection[4]; cinquante ans après, en 1572, le mystère de l'Ascension fut représenté à l'église Saint-Étienne[5], et, pour la dernière fois, semble-t-il, en 1584[6]. A partir de

1. Registre des comptes municipaux, CC (XVIe siècle) 7.
2. Registre des délibérations capitulaires, G 191.
3. Ibid., G 191.
4. Ibid., G 192.
5. Ibid., G 197. — 6. Ibid., G 198.

cette époque, il n'est plus fait, dans les registres capitulaires, mention des mystères, dont la suppression coïncide avec celle de la fête des fous, qui cessa d'exister en 1585 en vertu de décisions du concile de Trente.

Sauf les cas que je viens de citer, ce fut la municipalité qui se chargea, au XVI[e] siècle, de l'organisation et des frais des mystères ou moralités donnés en spectacle au public bisontin.

En 1528, le 5 avril, jour des Rameaux, représentation du mystère de la Passion, suivie d'un banquet des gouverneurs. François des Dames, Outhenin Chassignet et Jean Bardet, citoyens de Besançon, furent commis par les « jouheulx » à la recette des deniers, ce qui paraît indiquer que les représentations n'étaient plus gratuites. La ville donna pour son compte 100 sous tournois[1].

A l'occasion du renouvellement des gouverneurs, en 1533, une moralité, intitulée : *L'homme pécheur*, fut représentée trois jours consécutifs, à la fête de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste, le vendredi, puis le samedi et le dimanche. Ce fut Nicolas Boncompain, un des élus, qui tint le rôle de *l'homme pécheur*. La dépense de bouche s'éleva à 21 francs, 6 gros, 5 engrognes et 2 deniers tournois[2].

En 1535, une somme de 20 sous est payée aux « joueurs » de la moralité : *Langue asserée* (?);

1. Registre des comptes municipaux pour 1528.

2. Ibid., 1533, et registre des délibérations municipales de 1533.

en 1545, une de 10 francs pour une autre non désignée[1].

La *Destruction de la cité de Liège* fut donnée en 1548. Les comptes de la ville, du mois d'août, portent une somme de 2 francs attribuée à ceux qui avaient fait la garde d'incendie pendant la représentation[2].

Une autre pièce à succès de cette même année fut le *Jugement du duc Charles*. Elle fut jouée le 11 juillet, les 21, 26 et 27 août. Pour les deux dernières représentations, les auteurs reçurent 20 francs. Les dépenses de bouche s'élevèrent à 19 francs, 11 gros et demi et 1 engrogne. D'après les comptes, il fut bu, « pendant le jeu et moralité du *Jugement*, » quatre poinçons, 8 setiers de vin blanc, un poinçon et 27 setiers de vin clair et trois autres poinçons, sans doute de vin rouge[3].

L'arrivée à Besançon, le 28 novembre 1549, de Thomas Perrenot de Chantonnay et d'Hélène de Brederode, sa femme, fournit prétexte à la représentation d'une moralité dont le titre n'est pas indiqué. Claude d'Argent, peintre, eut, une première fois, 15 sous tournois en don gratuit, sans doute pour les décors qu'il avait faits à cette occasion. Il lui fut ensuite accordé, à lui et à Pierre le Page, 18 francs[4].

1. Registres des délibérations pour 1535 et des comptes municipaux pour 1545. — 2. Ibid., 1548.

3. Registre des comptes municipaux pour 1545 et registre des délibérations municipales de 1548.

4. Registre des comptes municipaux pour 1549.

En juillet 1553, fut joué, dans le « pourpris » de l'hôtel de ville, *Le monde qui tourne le dos à chascun*. Les personnages de la pièce reçurent 11 francs 4 gros[1].

La dernière moralité dont il soit fait mention dans les archives municipales fut donnée en août 1559. Le titre n'en est pas connu. Tout ce que l'on sait, c'est que François Bolan le jeune et ses « consorts » reçurent 5 francs pour l'avoir jouée[2].

Désormais, et pendant près de cent ans, c'est au collège, cédé aux Jésuites en 1594, que les Bisontins iront chercher les distractions de ce genre. En 1588, on y représente la tragédie des *Innocents*, en 1600, l'*Histoire des Macchabées*, etc.

*
* *

C'est seulement depuis la conquête de la Franche-Comté qu'il commença à avoir à Besançon des spectacles dans le sens que nous attribuons à ce mot; ce fut une importation française. Il fallait bien accorder des distractions aux officiers d'une garnison forte de près de 2,500 hommes et aux fonctionnaires que la ville devait au nouveau régime. La première fois

1. Registre des délibérations municipales de 1533.

2. Registre des comptes municipaux pour 1559. — Pour la partie postérieure à la conquête, j'ai eu recours aux *Notes historiques sur Besançon*, par M. Castan, qui renferment l'analyse des registres de délibérations dont je n'ai pas fait le dépouillement à partir de 1594.

qu'une troupe passa à Besançon, elle donna ses représentations à l'hôtel de ville, le 24 septembre 1674. Les registres municipaux constatent que ce fut un scandale public. La pièce n'était sans doute pas une « moralité » et ne ressemblait probablement pas à celles que l'on avait été habitué à voir au collège des Jésuites. La municipalité fit en vain des remontrances à l'autorité militaire pour protester contre ce qu'elle regardait comme une violation de son droit. Pour toute réponse, le commandant, M. de Montauban, lui contesta le droit d'ingérence en cette matière et s'attribua la faculté exclusive d'accorder ou de refuser les autorisations aux comédiens. Le clergé s'en mêla; messire Vuillemenot, curé de Saint-Pierre, tonna contre eux dans un prône. Il était allé si loin que la municipalité dut le désavouer (1681, 22 et 23 avril). Plus tard, l'archevêque demandait qu'il y eût relâche au moins pendant le jubilé qui allait s'ouvrir; le Conseil de ville, prié d'intervenir, répondit que c'était contre son gré qu'il y avait des comédiens, mais qu'il n'y pouvait rien (22 février 1698). Mais il eut, deux ans après, une légère satisfaction. Le lieutenant du roi avait, comme toujours, malgré la municipalité, permis à Joseph Toscano, dit Arlequin, comédien italien, de donner des représentations; elles n'eurent pas longue durée, car bientôt il fut pris en flagrant délit de sodomie (1698, juin et juillet) et obligé de s'enfuir.

Cet incident n'était pas de nature à réconcilier

les gouverneurs et les comédiens et encore moins ceux-là et l'autorité militaire. Aussi, le 14 juin 1728, le Conseil refusa-t-il de louer à une troupe la salle du Jeu de Paume. Mais le duc de Tallard ne fut pas arrêté pour si peu. Il mit à sa disposition ses appartements du palais Granvelle, en dépit des protestations de la municipalité, qui prétextait qu'il pouvait en résulter des dégradations dans le palais dont l'entretien était à sa charge. A une autre objection du même genre, on lui répondit de faire une constatation de l'état des locaux et que l'on paierait les dégâts.

Dans d'autres circonstances, les gouverneurs s'opposaient à ce qu'il y eût spectacle pendant la quinzaine de Pâques, notamment en 1736 et en 1738. Cette année-ci, le directeur Dubuisson représentait une pastorale héroïque intitulée *Issé*. Voici la réponse à sa plainte : « Le roi entend que les comédiens demandent permission de représenter à la municipalité, mais il *veut* aussi que celle-ci *ne contredise pas* les autorisations accordées par le commandant militaire de la province. » Cinquante ans plus tard, il n'en était pas différemment, car le marquis de Ségur, ministre de la guerre, décidait que le commandant militaire donnait aux comédiens le privilège, mais les directeurs de troupes n'en étaient pas moins tenus de demander au corps municipal un agrément qui ne devait *jamais* être refusé. La belle prérogative qu'avaient là les Bisontins !

Il est vrai que, quelques années auparavant,

l'administration de la guerre avait daigné leur faire une gracieuseté : elle voulut leur construire un vrai théâtre.

Le contrôleur général des finances, qui était alors de Clugny ou Taboureau des Réaux, — il y en eut deux cette année-là (1776); il y en eut même cinq en 1787, — leur accorda à cet effet une subvention de 80,000 livres à prendre sur le Trésor. Je ne sais si la proposition leur fut agréable. Ce qu'il y a de certain, c'est que les démêlés recommencèrent à propos de l'emplacement. Les Bisontins avaient un jardin botanique auquel ils tenaient beaucoup. C'est cet emplacement qu'on leur imposa, malgré leurs protestations et leurs instances pour qu'on le bâtît sur la Place Neuve ou au jardin Granvelle. Le maréchal de Duras fut inflexible. L'approbation de ce projet fut donnée le 20 décembre 1777, et les travaux furent commencés au printemps suivant. Ils durèrent un peu plus de six ans et revinrent à 188,000 livres, sur lesquelles le roi accorda, en 1785, une nouvelle subvention de 45,000 livres. Il fut inauguré le 9 août 1784, à l'occasion du voyage à Besançon de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, et de son fils, le duc Louis-Henri-Joseph.

Arrivée à ses fins, l'administration militaire se relâcha un peu de ses exigences et de ses prétentions; elle ne se réserva que la police du théâtre, pour expulser les perturbateurs. C'est la municipalité qui fixa l'ouverture à cinq heures et le prix des places : 50 sous pour les premières

loges et les galeries, que pouvaient seuls occuper la noblesse et les notables bourgeois ; 25 sous pour les secondes ; 15 sous pour les troisièmes et 10 sous pour les quatrièmes ; 100 livres par an pour une loge fermée et 6 livres par représentation pour une loge grillée (27 octobre 1784).

Voici encore les noms de quelques directeurs de troupes qui furent autorisés à donner des représentations et les titres de quelques pièces :

1707, 9 novembre et 19 décembre. Antoine, avec permission de représenter des pièces comiques ; la veuve Hubert, avec celle de faire jouer des marionnettes, en n'exigeant que 4 sous 6 deniers par spectateur.

1708, 7 avril. Georges du Londel.

1739, 5 et 23 décembre. Bonneval.

1759, 25 avril. Burgioni, avec autorisation de donner des opéras italiens.

1761, 6 et 20 avril. Belloti, vénitien ; permission de montrer un « optique théâtral, » peut-être une sorte de lanterne magique dont il se disait l'inventeur.

1762, 27 mars. Permission de représenter *Œdipe*.

1762, 5 juin. Faisel, musicien, est autorisé à donner des concerts ; — 3 juillet, Toscano, italien, à jouer des pantomimes et à danser sur la corde ; — 24 et 28 juillet, Chavy et Palatini à faire de l'escamotage.

1764, 25 juin. J.-B. Renaud, comédien des rois de Pologne.

1769, février. Représentation d'*Érycie ou les Vestales*, pièce interdite à Paris.

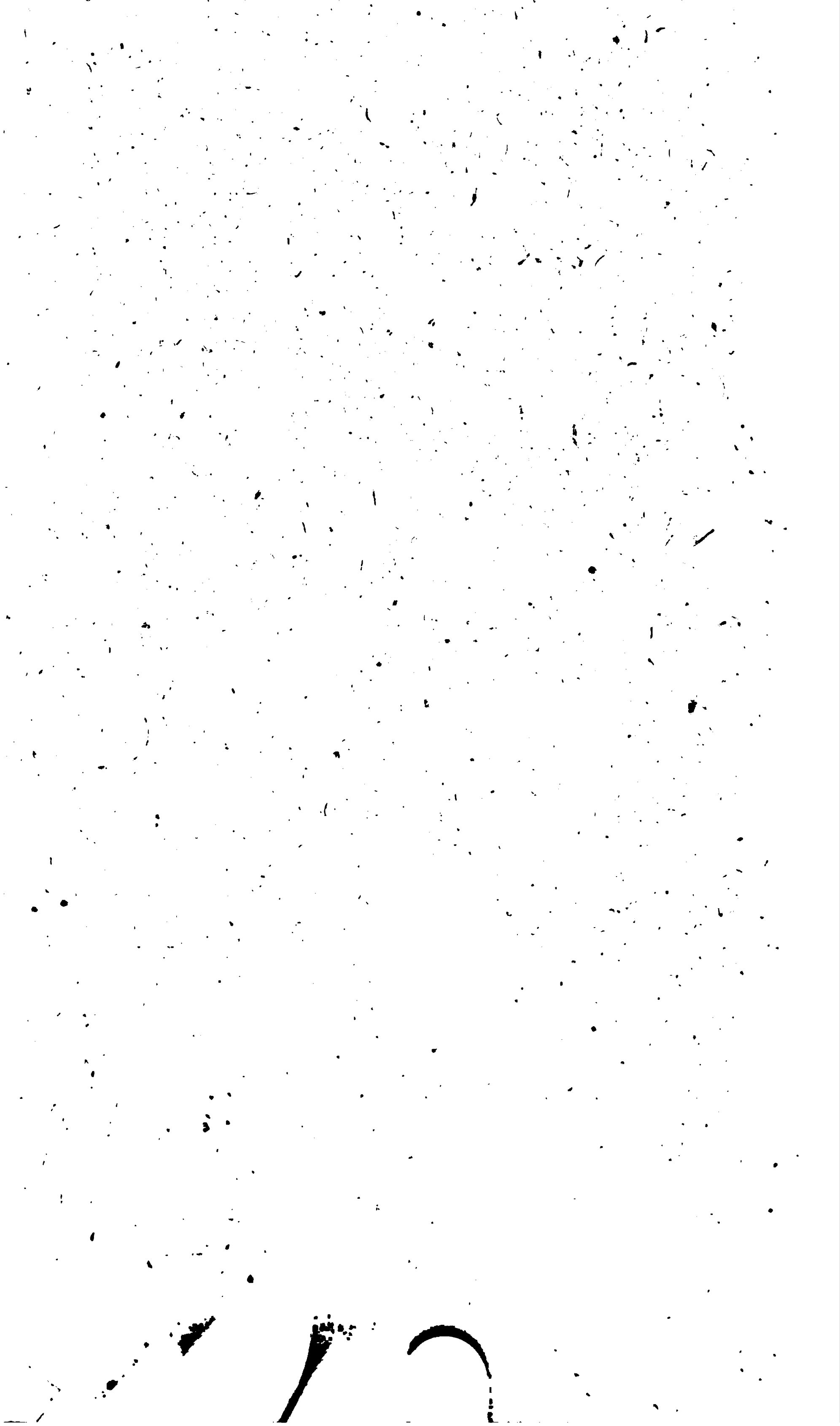
1781, 18-20 novembre. Représentation de *La fête des lys*, par Maurin de Pompigny, à l'occasion de la naissance du Dauphin.

1784, 21, 22-24 avril. Les comédiens que la veuve Duflachet, directrice de la comédie, ne pouvait payer, se mettent en grève. Sa caisse est séquestrée, et l'intendant Lacoré conseille à la ville de se charger de la direction du théâtre.

* * *

Pendant la Révolution, le théâtre de Besançon n'eut pas toujours de troupe régulière. Alors, les rôles étaient tenus par des amateurs. C'est ainsi, par exemple, que le *Brutus* de Voltaire fut une fois au moins interprété par des professeurs de l'École centrale, Guillemet, Jean-Jacques Ordinaire, plus tard recteur de l'Académie, et Joseph Droz, qui devint membre de l'Académie française[1].

1. S. Droz, *Recherches historiques sur la ville de Besançon, collège,* 2e partie, p. 39.




3 2044 017 957 267

